



39^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON

VISA
LIGUE B.F.C.04
n°
du
24
28/02/2022

24 – 25 – 26 juin 2022

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DES VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD

CHAMPIONNAT DE FRANCE
DES RALLYES 2^{ème} DIVISION

COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2022
Le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2022
Le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2022

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedesvinsmacon.com

COMITE D'HONNEUR

Mme Marie-Guite DUFAY	Présidente du Conseil Régional de Bourgogne
Mr André ACCARY	Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
Mr Julien CHARLES	Préfet de Saône-et-Loire
Benjamin Dirx	Député de Saône-et-Loire
Mr Jean- Patrick COURTOIS	Maire de MÂCON
Mr Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
Mr Bernard DEMEUZOIS	Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté Vice-président de la FFSA
Mr Jérôme CHEVALIER	Président de l'Union des Producteurs de Vins Mâcon
Mr Thierry CHEVENET	Président du Syndicat des Fromages du Mâconnais
Mmes/Mrs les Conseillers Régionaux	
Mmes/Mrs les Conseillers Départementaux	
Monsieur le Directeur du Service des Routes et des Infrastructures du département	
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Mâcon	
Monsieur le Commandant du S.D.I.S. de Saône-et-Loire	
Mmes/Mrs les Maires des communes traversées	

LIEUX - ADRESSES PRINCIPALES

ASA DES VINS MACON

1 Rue du Doyenné - 71000 MACON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

PC COURSE ET COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Hôtel MERCURE 26, rue Pierre de Coubertin 71000 Mâcon

SECRETARIAT DU RALLYE

Bowling de Mâcon Parking Pasquier St-Antoine du lundi 20 juin au dimanche 26 juin 2022 inclus

DISTRIBUTION DES CARNETS D'ITINERAIRE ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

- **FOOTSALL OMNISPORTS – En Marbé -71000 MÂCON (voir plan)**
- **BOWLING de MÂCON - parking Paquier Saint Antoine – 71000 MÂCON**

PARKING REMORQUES OBLIGATOIRE

- **Rue des Grandes Varennes 71000 Mâcon (entrée face au SDIS)**

CONFERENCE DE PRESSE

GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON

SALLE DE PRESSE

BOWLING de MÂCON

ACCUEIL DES OFFICIELS ET COMMISSAIRES

Parc des expositions 71000 MÂCON

PARC FERME, de DEPART ET DE REGROUPEMENT

Parc des expositions 71000 MÂCON

VERIFICATIONS TECHNIQUES obligatoires et VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES complémentaires

Parc des expositions 71000 MÂCON

AFFICHAGE OFFICIEL

BOWLING de MÂCON - parking Paquier Saint-Antoine

AFFICHAGE INFORMATIF

TENTE village PARTENAIRES parking Paquier Saint- Antoine

VERIFICATIONS FINALES

- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE

71000 SANCE 03 85 21 06 50

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 9 mai 2022 Ouverture des engagements et parution du règlement particulier

Lundi 13 juin 2022 à 24 h 00 Clôture des engagements

Samedi 18 juin 2022 Début des reconnaissances (voir annexe 1 page 11)

ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé -71000 MÂCON (voir plan)

Samedi 18 juin de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00 Distribution du carnet d'itinéraire
Vérfications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)

Dimanche 19 juin de 8 h 00 à 12 h 00 Distribution du carnet d'itinéraire
Pas de distribution dimanche après-midi **Vérfications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)**

ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : Bowling de Mâcon - parking Paquier Saint-Antoine – 71000 MÂCON

Jeudi 23 juin de 8 h à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00 Distribution du carnet d'itinéraire
Vérfications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)

Vendredi 24 juin de 8h 00 à 12 h 00 Distribution du carnet d'itinéraire
Vérfications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)

Aucun carnet d'itinéraire ne sera expédié.

L'heure de convocation aux vérifications TECHNIQUES sera donnée lors de la remise du carnet d'itinéraire

Lundi 20 juin 2022 à 18 h 00 Parution de la liste des engagés

VENDREDI 24 juin 2022

De 13h 30 à 17h 00 Base d'essais
18h 00 Conférence de presse au GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON

De 17 h 30 à 22 h 00 Vérifications administratives complémentaires Le SPOT MÂCON
De 17h 30 à 22 h 30 Vérifications techniques Le SPOT MÂCON

A partir de 17h 30 Mise en place du parc fermé Parc des Expositions MÂCON

21 h 00 Première réunion du collège des commissaires sportifs Hôtel MERCURE

24 h 00 Publication des équipages admis au départ de la 1^{ère} étape Bowling + Village
Publication de l'ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape Bowling + Village

SAMEDI 25 juin 2022

09 h 15 Départ 1^{ère} étape (première voiture VHC). Parking Paquier Saint-Antoine

18 h 08 Arrivée 1^{ère} étape (première voiture VHC). Parking Paquier Saint-Antoine

22 h 30 Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape et de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} Etape Bowling + Village

DIMANCHE 26 juin 2022

08 h 30 Départ 2^{ème} étape Parc fermé (première voiture VHC) Parc des Expositions MÂCON

15 h 53 Arrivée du Rallye (première voiture VHC) Parking Paquier Saint-Antoine
Remise des prix au podium d'arrivée

A l'issue de l'arrivée, les vérifications finales seront effectuées au:

- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE 71000 SANCE 03 85 21 06 50

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €

Publication du résultat final provisoire 30 ' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des VINS MÂCON organise les 24 - 25 - 26 JUIN 2022 le 39^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" Championnat DE FRANCE DES RALLYES 2^{ème} DIVISION en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le visa :

n° : **XX** en date du **XX/XX/2022**

et a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) le permis d'organisation

n° **XXX** le **XX/XX/2022**



COMITE D'ORGANISATION.

Président : Jean-Yves MARICHY

Présidente d'honneur : Marie-Claude DARBON

Membres du Comité Directeur : Dominique BUIRET, Alexandre FORET, Catherine JULLIN, Amélie GILARDON, Florent GILARDON, Christine LAPALUS, Patrick LAPALUS, Yveline MARICHY, Jean-Luc BERTHELON, Christian NESME, Jacques NOMBLOT, Olivier BONNETAIN, Lucien ROBERT, Catherine THIMON, Michel DUMONT, Patricia BERTHELON, Daniel PAQUERAUD

- **Permanence et Secrétariat du rallye**

ASA des Vins Mâcon 1 rue du Doyenné 71000 MÂCON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : asa.vinsmacon@free.fr

Internet : www.rallyedesvinsmacon.com

Le secrétariat du rallye est transféré au Bowling de Mâcon Parking Paquier St-Antoine du lundi 20 juin au dimanche 26 juin 2022 inclus. Contact : Amélie Gilardon tél : 06 26 76 35 26

Organisateur technique

Dominique BUIRET

1.1P OFFICIELS DU RALLYE

Observateur FFSA :

Michel LAROULANDIE - Norbert GELIN (chauffeur)

Collège des commissaires sportifs

Président :

Gilbert GIRAUD

Membres :

Jean-Marc ROGER

Bruno SOTTY

Secrétaire :

Josiane CHARLEUX

Direction de course

Directeur de Course :

Gérard PLISSON

Directeur de Course Adjoint :

Pascal BATTE (Nouveau départ)

Adjoints à la Direction :

Serge FREVILLE

Jacky BERTRAND

Sylvie ZYCH

Directeurs de Course Délégués ES :

ES 1 - 4 - 7 - 10 Directeur Michel POTHEAU
Adjoint : M-Joëlle POTHEAU
Stagiaire : Sullivan Caetano

ES 2 - 5 - 9 - 12 Directeur jean-marc DELOY
Adjoint : Martial PEUGEOT

ES 3 - 6 - 8 - 11 Directeur Stéphane VINCENT- GENOD
Adjoint : Nathalie VINCENT- GENOD
Direct. Adj Inter : pascal LAFOND

Délégués à la direction de course

Vérifications Adm/ Techniques/publicités : Serge FREVILLE
Parc fermé et regroupement : Eric TEMMERMAN
Parc assistance : Jean-Michel PIGENET
Véhicule tricolore : Jean- Paul BROSSARD – Lydie BROSSARD (chauffeur)
Véhicule damier : Françoise FREVILLE - Charly PERRAUD (chauffeur)

Commissaires techniques (responsable)

Martial LOBROT (responsable national)
Jean-Paul LEGRAND - André BOIVIN
Thierry DUPECHER – Michel GUYOT adj. : responsable VHC
Michel PETETIN
Christian ALLOIN (Responsable Nouveau départ)
Loïc BILLARD

Chargé des relations avec les Concurrents

Emilie TRAMONT - Philippe PROST
Isabelle THOUVENIN- Monique FRANCE

Juges de faits

Marie-Thérèse TRINQUETTE – Camille TRINQUETTE -
Marie- Laure Alain et Régis DUFRESNE

Classements informatiques

PK SOFT

Géolocalisation

Jean-Pierre BALLETT VDS Racing

Chargés des relations avec la presse

Olivier FOSSAT- Catherine THIMON

Affichages des temps

Delphine PETITPAS

Médecin Chef PC

François COUDRAY

Médecin organisation

Daniel DEBATTY - Didier Perraud (chauffeur)

Assistance médicale

Croix Rouge Française de Saône-et -Loire

Responsable des structures

Patrick LAPALUS - Lucien ROBERT

Speaker officiel, animation

Alexandre LAUDET- Gilles GAILLARD

Responsable liaisons radio sur les ES

ALT GROUP EVENTS

Responsable des véhicules Officiels

Gérard PILLON

Responsables matériel sur ES

ES 1 – 4 – 7 – 10 Jean-Luc BERTHELON
E S 2 – 5 – 9 – 12 Adelino CAMPOS- Marc DOUARD
ES 3 – 6 – 8 – 11 Alexandre FORÉT

Responsables commissaires

Catherine JULLIN - Michel DUMONT
Ludovic LARDET

Le 39^{ème} Rallye National des Vins Mâcon compte :

1^{ère} étape : 57 postes commissaires - 116 commissaires inter - 57 extincteurs - 5 ambulances

2^{ème} étape : 45 postes commissaires - 92 commissaires inter - 45 extincteurs - 5 ambulances

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits

1.2P ÉLIGIBILITÉ

Le 39^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" (Epreuve PEA) compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

La Coupe de France des Rallyes Pilotes et Copilotes, Coefficient 4.

Le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2022.

MICHELIN RALLYE TOUR

1.3P VÉRIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2022

Vérifications administratives obligatoires

1^{ère} séance (voir annexe 1 page 11)

Samedi 18 juin 2022 de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Dimanche 19 juin 2022 de 8h00 à 12h00

2^{ème} séance (voir annexe1 page 11)

Jeudi 23 juin 2022 de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Vendredi 24 juin 2022 de 8h00 à 12h00

Vérifications administratives complémentaires:

Vendredi 24 juin 2022 de 17H30 à 22h00. Parc des Expositions Mâcon SPOT

Vérifications techniques:

Vendredi 24 juin 2022 de 17H30 à 22h30. Parc des Expositions Mâcon SPOT

Les vérifications finales seront effectuées le 26 juin 2022 au:

- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE 71000 SANCE 03 85 21 06 50

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2022

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au 39^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" doit adresser au secrétariat du Rallye

(1 Rue du Doyenné - 71000 MACON) la demande d'engagement dûment complétée, avant le 13 juin 2022 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Seules seront prises en compte les demandes accompagnées des droits d'engagements (chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge).

3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum. 200 tous rallyes confondus (Moderne + VHC+ VMRS)

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à:

Avec la publicité facultative rachetable des organisateurs : **650 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : **1300 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Equipages complets « ASA Vins Mâcon » : **580 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Challenge féminin : **500 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom du Rallye des Vins Mâcon

3.1.12P La demande d'engagement doit être accompagnée de :

a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.

b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.

c) de la photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique.

d) de la photocopie de la fiche d'homologation.

e) Autorisation de prêt de véhicule, si le pilote n'en est pas le propriétaire.

f) du montant des droits d'engagement.

g) des fiches de renseignements assistance et reconnaissances plus formulaire d'organisation.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque « ASSISTANCE ».

3.1.13P Remboursement

Les organisateurs rembourseront avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par écrit (**courrier ou mail à l'adresse suivante « asavinsmacon@free.fr »**).

Toutes les communications à partir de réseaux sociaux ne seront pas prises en compte.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Aucun remboursement ne peut être demandé par les concurrents ayant déclaré forfait hors de ces délais, ou non admis à l'issue des diverses vérifications.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2022

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2022

Le premier concurrent du rallye national partira 20 minutes après le dernier concurrent VHC sur l'intégralité du rallye.

Pour la 2^{ème} étape le classement intermédiaire de fin de la 1^{ère} étape ou de la fin de section sera établi à l'issue de la dernière ES courue sans compter les pénalités. (Article 9.5 règlement standard des rallyes).

ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2022 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2022

4.3.1.2P L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

4.3.2.1P **Seuls les véhicules porteurs de l'autocollant « ASSISTANCE RALLYE DES VINS MACON 2022 », seront admis dans le parc d'assistance.**

Ouverture du parc à 14 h 00 vendredi 24 juin 2022

Il ne sera délivré gratuitement qu'une seule plaque de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Toute plaque supplémentaire sera facturée 25 €.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance de plusieurs voitures.

La surface occupée dans le parc sera limitée à 60m² pour une voiture et 120m² pour deux voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité. Dans la mesure de la superficie restant disponible tout m² supplémentaire sera facturé 8 € HT/m²

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc assistance.

Chaque concurrent se doit d'accepter et d'occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA notamment en ce qui concerne les amendes.

4.4P : GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road book. Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent .

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc....), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site du rallye comptant pour le CFR 2^{ème} division.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : avertissement et remise en conformité immédiate

- 2^{ème} infraction : 200€ et remise en conformité immédiate
- 3^{ème} infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2022

5.1P : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2022 et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (**à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation**) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6

5-2P PUBLICITES :

Les publicités obligatoires et facultatives rachetables seront précisées ultérieurement par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir tableau en annexe.

6.1P DESCRIPTION :

Le 39^{ème} RALLYE NATIONAL DES VINS «MACON» représente un parcours de 470.90 kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections, comportant 12 Epreuves Spéciales (6 E.S. différentes) et totalisant 173.42 kms. L'itinéraire figure dans l'annexe ci-jointe.

Etape 1 :

- ES 1 - 4 : SERRIERES - PIERRECLOS
- ES 2 - 5 : CURTIL-sous- BUFFIERES – CHÂTEAU
- ES 3 - 6 : CORTAMBERT – AZE

Etape 2 :

- ES 7 – 10 : BISSY– CHISSEY-les-MACON
- ES 8 – 11 : COLLONGE - BOYER
- ES 9 – 12 : LUGNY – VIRE

6.2P RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2022

Trois passages maximum dans chaque spéciale.

6.2.5P Durée:

Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissances (voir tableau en annexe 1 page 10)

Samedi 18 JUIN et Dimanche 19 JUIN, Jeudi 23 JUIN et Vendredi 24 JUIN 2022.

6.2.7P Pénalités :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2022

ARTICLES 7P : DEROULEMENT DU RALLYE –

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2022

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2022

7.5.17P Sécurité des concurrents

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20P Base d'essais (shakedown) :

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 24 juin (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00.

Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture.

Eventuellement, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. **LES VOITURES DEVRONT AVOIR LE STICKAGE DU RALLYE** L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône- et-Loire.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPELS

Conformes au règlement standard F.F.S.A 2022

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conformes au règlement standard F.F.S.A. et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

- 9.1P Championnat Pilotes
- 9.2P Championnat Copilotes
- 9.3P Points de Bonus

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Dotation par classe					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	400	600	600	600	600
Au second		300	300	300	300
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				100	100
Au cinquième					100

Dotation spécifique pour les classes N1/FN1, R1, F 2000/11 et FA-A5/FA-A5K					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	500	700	700	700	700
Au second		400	400	400	400
Au troisième			200	200	200
Au quatrième				150	150
Au cinquième					100

Dotation au scratch		Dotation au groupe	
Au premier	700	Au premier	300
Au second	500	Au second	200
Au troisième	400	Au troisième	100

Classement féminin : à la première : **400 €**

Total général des prix distribuables = **28 500 €**

Des coupes seront attribuées au classement général, au groupe, à la classe et au premier classement féminin.
Les coupes ne seront pas cumulables.

10.1P: REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 26 juin 2022 au passage final sur le podium dans l'ordre du classement
Les chèques seront adressés dans la semaine suivant le rallye.

ANNEXE 1

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire : (voir plan ci-dessous)

Le 18 & 19 juin 2022 : FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé – 71000 MÂCON.

LE 23 & 24 juin 2022 : BOWLING DE MÂCON – Parking Paquier Saint-Antoine – 71000 MÂCON.

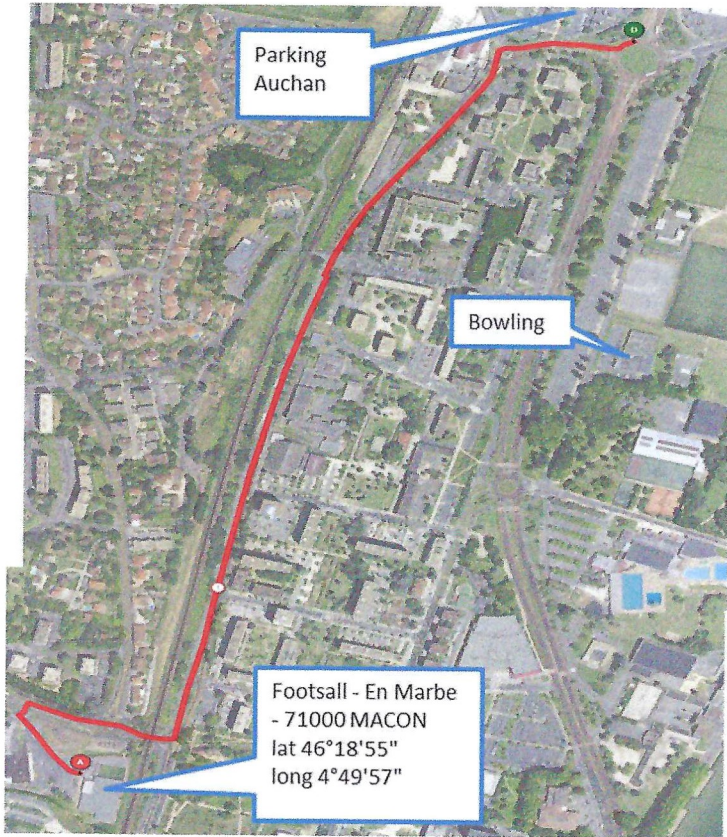
Lors de celles-ci, les concurrents devront présenter les documents suivants : - Permis de conduire en cours de validité originaux + 1 copie (pilote et copilote), - Licences valable pour l'année en cours + 1 copie (pilote et copilote), - Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture, photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique. Autorisation de prêt de véhicule, si le pilote n'en est pas le propriétaire.

Une fois les vérifications effectuées et conformes et les droits d'engagement réglés ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant le passage aux vérifications techniques. Pour les inscrits à la base d'essais le stickage des voitures est obligatoire.

Au CH d'entrée des vérifications techniques, les équipages devront présenter les originaux manquants lors des vérifications préliminaires au responsable des vérifications administratives.

Planning des reconnaissances

	Samedi 18 juin	Dimanche 19 juin	Jeudi 23 juin	Vendredi 24 juin
ES 1 – 4 : SERRIERES - PIERRECLOS	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 2 – 5 : CURTIL Sous BUFFIERE - CHÂTEAU	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 3 – 6 : CORTAMBERT - AZE	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 7- 10 : BISSY – CHISSEY lès MÂCON		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 8- 11 : COLLONGE - BOYER		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 9 – 12 : LUGNY - VIRE		8 h - 18 h		8 h - 16 h



ANNEXE 2

ITINERAIRE ET HORAIRES 2022 ETAPE 1 SAMEDI 25 JUIN		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ère voiture
CH 0	Sortie Parc Fermé / Entrée assistance A- MACON		0,00		0,00		9h15
ES 1	SERRIERES - PIERRECLOS	14,30	18,43		18,43	0h48	10h03
ES 2	CURTIL SOUS BUFFIERES - CHÂTEAU	13,37	17,10		49,83	0h53	10h56
ES 3	CORTAMBERT - AZE	20,43	18,71		81,91	0h53	11h49
CH 3A	Entrée regroupement 1		19,06		121,40	0h55	12h44
Regroupement MÂCON					maxi 50 min		
CH 3C	Sortie Assistance B		0,00		121,40	1h00	14h34
ES 4	SERRIERES - PIERRECLOS	14,30	18,43		139,83	0h28	15h02
ES 5	CURTIL SOUS BUFFIERES - CHÂTEAU	13,37	17,10		171,23	0h43	15h45
ES 6	CORTAMBERT - AZE	20,43	18,71		203,31	0h53	16h38
CH 6C	Entrée Parc Fermé		20,86		244,60	1h30	18h08

ITINERAIRE ET HORAIRES 2022 ETAPE 2 DIMANCHE 26 JUIN		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ère voiture
CH 6D	Sortie Parc Fermé / Entrée assist. D. MACON		0,00		0,00		8h30
ES 7	BISSY - CHISSEY	10,92	23,44		23,44	0h53	9h23
ES 8	COLLONGE - BOYER	17,31	12,46		46,82	0h38	10h01
ES 9	LUGNY - VIRE	10,38	19,15		83,28	0h58	10h59
CH 9A	Entrée regroupement 2		18,59		112,25	0h40	11h39
Regroupement MÂCON					maxi 40 min		
CH 9C	Sortie assistance E		0,00		112,25	0h40	12h59
ES 10	BISSY - CHISSEY	10,92	23,44		135,69	0h38	13h37
ES 11	COLLONGE - BOYER	17,31	12,46		159,07	0h38	14h15
ES 12	LUGNY - VIRE	10,38	19,15		195,53	0h58	15h13
CH12A	Entrée regroupement final		20,39		226,30	0h40	15h53